Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Février 1999 - Numéro 12

Le mot du Maire,

Avant de conclure le douzième chapitre du grand livre de l'année 1998 et de vous présenter les traditionnels vœux pour la nouvelle année, il est nécessaire de rappeler par un bref coup de projecteur les réalisations 1998, puis de vous présenter les programmes qui seront étudiés en 1999.

Les finances communales ont été progressivement utilisées pour la réalisation de :
- travaux de voirie : mise en place de bordures rue de Nemours, rénovation du haut de la rue Creuse ;
- travaux forestiers : coupe de nombreux arbres morts sur les pentes du rocher de Saint-Étienne ;
- travaux d'entretien de bâtiments : rénovation de la cour d'école, finition du terrain de pétanque, grosses réparations dans les logements locatifs ;
- conservation et développement du patrimoine : achat de plusieurs parcelles, poursuite du programme de rénovation des livres de l'état civil ancien ;
- la communication et l'animation.

Malgré le constant transfert des charges financières de l'État vers les communes, le Conseil a maintenu les taux d'imposition puis allégé les charges du budget assainissement par la négociation de nouveaux taux d'intérêts de la dette communale.

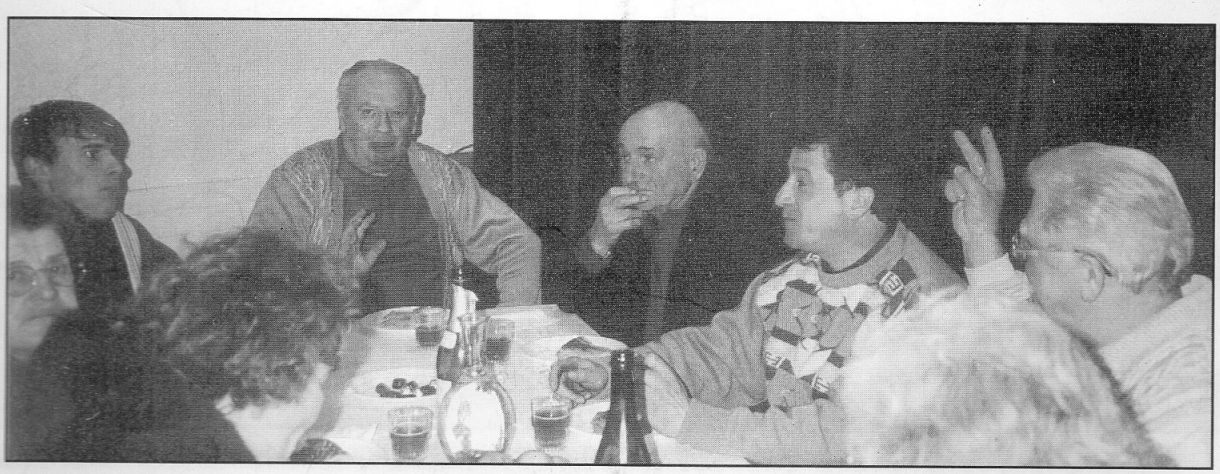
Parmi les objectifs de cette année de fin de siècle, nous élaborons les solutions à mettre en place afin de :
- chauffer et éclairer l'intérieur de l'église ;
- neutraliser les écoulements des eaux de pluie de la rue de la Garenne par la construction de trottoirs et d'équipement d'évacuation ;
- poursuivre la protection de l'environnement à diverses occasions : journée nettoyage, classement "Espaces naturels sensibles", traitement des boues de la station d'épuration.

À côté de ce programme purement technique, nous soutiendrons, comme par le passé, la naissance de différentes activités artistiques ou culturelles :
- les Scènes rurales, où la présence à Buthiers de 21 Villarons à la première représentation a été remarquée. Gageons que chez nous, le 28 mars, la salle sera comble ;
- le festival de théâtre amateur organisé pour la première année par l'association *Expressions libres* ;
- le projet d'animation du village pour accompagner la fin de ce siècle et le passage à l'an 2000.

Le Conseil municipal aura l'occasion de vous exposer, tout au long de l'année 1999, l'avancement de ces projets et sa réflexion sur d'autres possibilités.

Je vous transmets à tous mes vœux de santé, travail et réussite dans ce monde en perpétuelle effervescence.

Jean-André Morin



Dimanche 10 janvier, après les vœux du Maire à la population et la remise de médaille du travail à MM. Petit et Campagna, nous avons joyeusement tiré les Rois.

– Le mot du maire 1
– Compte rendu des Conseils municipaux 3
– Hommage à Régine Guillin 5
– Concours "Façade et Maisons fleuries" 5
– Recencement de la population 5
– Si nous parlions budget communal 6
– La famille d'Octave Pelletier 8
– Un siècle d'action communale 10
– Les acteurs du village 12
– La fascination du nombre juste 13
– La vie des associations 13
– Bloc notes 15
– nos joies nos peines 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Janine Hérisson,
Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : Annie Union, André Surget, Marcel Tonnelier, Nelly Amiot & anonymes

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

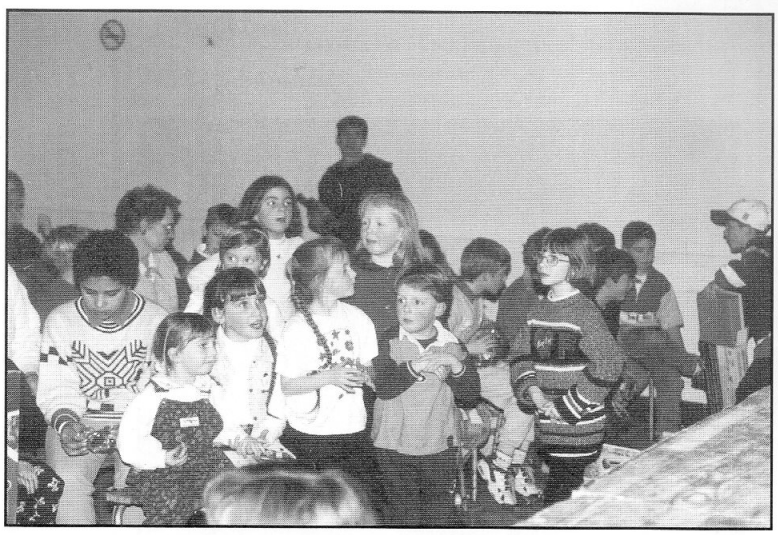
Flashage : Imprimerie Lamouline 01 64 29 12 26

Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 26 83)

La commémoration du 11 novembre



En attendant le Père Noël



Le Père Noël a fait halte à Villiers le 19 décembre pour remettre de forts jolis cadeaux aux enfants impatients. "Comment je la prends, cette boîte ?"



Vie publique

Compte rendu du Conseil du 18 décembre 1998

(suite des délibérations parues dans la Lettre du Plume-Tambour *du mois de janvier)*

Délibérations

Traitements des boues

La SAUR nous informe que les boues de notre station d'épuration ainsi que celles des communes de Poligny et de Larchant sont à l'heure actuelle valorisées en agriculture chez M. Hermans à Villemer (30 %), mais également évacuées en décharge de classe 2 à Château-Landon (70 %).

Les modifications intervenues dans la définition des boues et de leur traitement (norme NFU 44-041 arrêté du 2 février 1998) remettent en cause cette pratique.

Compte tenu de ces différents éléments, le Conseil municipal accepte de participer en intercommunalité à l'étude menée par la SAUR concernant l'évacuation des boues d'épuration des trois communes et donne pouvoir au maire pour le suivi du projet.

Informations

Calendrier des réunions du Conseil

Calendrier des prochaines réunions du Conseil pour le premier semestre 1999 : 22 janvier, 18 février, 26 mars, 26 avril, 28 mai et 28 juin.

Qualité de l'eau potable

L'article 2 de l'arrêté préfectoral 98 DDASS 01 SE rend les personnes publiques responsables de l'élaboration d'un programme d'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que d'un calendrier de mise en œuvre en cas de présence de produits phytosanitaires et/ou de nitrates supérieurs aux normes réglementaires.

Les taux enregistrés à Villiers sont aujourd'hui inférieurs à ces limites mais nous devons nous montrer vigilants et éviter, si possible, la création de nouvelles pollutions.

Décisions du tribunal d'instance de Fontainebleau

Dépôt d'ordures dans les bois : le tribunal condamne le prévenu, absent à l'audience, à une amende de 2000 F et à un dédommagement de 3 000 F à la partie civile constituée par le maire de la commune de Villiers-sous-Grez.

Une peine de travail d'intérêt général aurait eu un impact pédagogique mais elle ne peut être appliquée qu'en présence et avec l'accord du prévenu.

Sécurité dans les transports : condamnation d'un client ayant agressé un chauffeur de car et dégradation de véhicule à 3 mois de prison ferme, 2 000 F d'amende, 5 000 F de préjudice moral subi et versement à la société de transports des frais de réparations.

Renforcement de l'éclairage public

La demande de subvention a été acceptée par le Syndicat, l'ordre de service est transmis avec demande de calendrier pour la réalisation.

Développement d'activités professionnelles

Suite à des problèmes économiques, la société Nina Ricci a supprimé 110 postes au centre de production d'Ury, 3 Villarons sur 13 employés sont concernés. Une antenne emploi est mise en place pour recevoir les offres d'emploi, étudier et aider au reclassement de ces personnes. (Contacter M^me^ Cécile Gazzano au 01 64 69 84 11).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Compte rendu du Conseil municipal du 22 janvier 1999

Présents : Jean-André Morin, maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski et Philippe Beaudoin, adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Jean-Paul Clément, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel et Bernard Darré, conseillers municipaux.

Secrétaire : Éliane Surget.

Le Conseil municipal accepte le paiement d'une somme de 30 000 F au compte 652 *Déficits des budgets annexes à caractère administratif* (budget d'assainissement). Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 1998 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Régine Guillin.

Délibérations

École primaire

Aménagement des locaux scolaires : suite à une visite d'usage, M^me^ Meillon, inspectrice de l'enseignement primaire, nous informe que le dortoir et les sanitaires actuels sont insuffisamment adaptés aux élèves de la classe maternelle et que leur transformation pourrait être faite sans entraîner beaucoup de frais.

M. Morin et M. Orts lui ont présenté les deux possibilités en phase de réflexion :

- aménagement du rez-de-chaussée actuel et construction neuve sur un niveau pour la création de salles spécialisées, selon les besoins définis par M. Bonhomme et M^lle^ Clostre ;
- réintégration de l'appartement de l'étage dans l'enceinte scolaire projetée par Daniel Szymanski, dans le double but d'un aménagement de surface moins onéreux et de la suppression du préfabriqué.

Après avoir visité le logement, M^me^ Meillon juge la deuxième solution tout à fait adaptée.

Le Conseil adopte le projet numéro 2 ainsi que les honoraires nécessaires à l'étude pour réaliser un avant-projet avec estimation financière par un architecte agréé.

Participation aux frais de séjour des classes primaires : le

Conseil décide d'accorder une aide financière aux séjours scolaires des élèves scolarisés au sein du RPI. Il votera le montant de sa participation sur présentation du budget prévisionnel des actions à réaliser.

Les demandes présentées par les parents d'élèves du primaire scolarisés hors de la commune seront étudiées au cas par cas. Le Conseil rejette la demande de M^me^ Dettmer.

Devis

Sécurité incendie : Suite à la visite annuelle de la société Parflam, le Conseil accepte à l'unanimité le remplacement de deux extincteurs à poudre de 9 kg devenus obsolètes ; vote la somme de 3859,20 F ttc.

Équipement chauffage du préfabriqué : après analyse des besoins, Daniel Szymanski expose les nécessités des deux salles du préfabriqué :
- un chauffage limité à une mise hors gel pour la salle de stockage,
- un chauffage tempéré pour la salle d'évolution.

Les équipements actuels ont été modifiés en conséquence sans aucun frais et depuis, l'installation ne présente plus de défaillance.

Église, réparations provisoires : l'utilisation de l'installation électrique dans des conditions de sécurité minimum nécessite le remplacement du tableau de commandes actuel. Subsisteront deux commandes d'éclairage, l'une pour l'ensemble de la voûte et l'autre pour les murs latéraux ; deux prises sécurisées seront installées.

Le devis de 4342,47 F ttc présenté par M. Bouillac est accepté à l'unanimité. Le Conseil vote les crédits nécessaires.

Logement communal

M. Jean-Raymond Leroy nous informe de son intention de quitter le logement. Le contrat de location est assujetti à un préavis de trois mois pour sa résiliation.

Le Conseil décide d'appliquer le contrat et M. le Maire fera part à M. Leroy des aménagements éventuels que le Conseil propose de lui accorder.

Recencement

À partir du 8 mars 1999, l'INSEE réalise le recensement de la population française. Dans chaque commune les agents recenseurs, nommés par arrêté du maire, rendront visite à chaque foyer pour leur remettre les fiches réglementaires et donner des conseils pour les remplir.

Vous rencontrerez un de nos agents : André Surget ou Jean-Pierre Clautrier aidés de Michel Poulain.

Informations

Effacement des lignes électriques basse tension, de l'éclairage public et du téléphone

M. Giuseffi, ingénieur détaché du service de la DDAF, invité en séance a expliqué :
- les différentes solutions (passage des lignes sur façade ou enterrées),
- les financements (travaux subventionnés au maximum à 76 %),
- les délais d'exécution (2 ans d'étude, 5 ans de réalisation).

Ces aménagements prennent en compte l'alimentation jusqu'au compteur du particulier.

Le coût moyen du kilomètre étant de 2 millions de francs, la commission municipale étudiera l'opportunité de l'effacement des lignes de *"ces trois réseaux ainsi que la planification et le financement de ce projet"*.

Le conseil remercie M. Giuseffi de son intervention.

SIEP mise à disposition du public

Tous les éléments sont consultables en mairie jusqu'au 15 février.

Le Conseil municipal donnera son avis au cours de la réunion du Conseil du 18 février.

Budget 1999

Les élus sont invités à transmettre au secrétariat toutes les demandes pour 1999 avec leur valorisation pour définir les orientations budgétaires de 1999 lors de la réunion du Conseil municipal du 18 février. Lors de cette séance seront votées les subventions des associations.

Listes électorales

Suite aux modifications de matériels et logiciels informatiques, les services du Département ne pourront plus assurer la mise à jour et l'édition des listes électorales après les élections européennes.

Les communes devront faire face à cette nouvelle charge et s'équiper en conséquence.

PNR

Les commissions sont régulièrement convoquées ; la création du Parc est toujours en attente de signature du ministre.

Aménagement de la cuisine du foyer

M. Darré explique le projet d'aménagement établi par la société GHP, une autre proposition sera demandée à la société ATMA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Lors du verre de l'amitié qui a succédé à la commémoration du 11 novembre, Monsieur le maire a remis les prix aux lauréats du concours "façades et jardins fleuris" : Mme Guillon, M. Roussereau et M. Zotoff.



Hommage

Régine nous a quittés, avec cette discrétion dont elle était coutumière, mais elle demeurera présente à nos esprits et dans nos cœurs. Comment oublier sa petite silhouette vive, sa bonne humeur, sa gentillesse ? À l'écoute des gens du village, elle s'était donnée avec ardeur à sa tâche de conseillère municipale et y apportait autant de rigueur que d'efficacité. Généreuse, bienveillante, toujours prête à se rendre utile et à aider les autres, c'était une femme de bonne volonté et sa disparition laisse un grand vide parmi nous.

Janine Hérisson



Concours "façades et jardins fleuris"

La troisième édition du concours façades et jardins fleuris est lancée. La nouveauté par rapport à l'an dernier : trois prix seront décernés afin d'encourager un maximum de Villarons à fleurir leur habitation : le prix du printemps, le prix de l'automne et le prix de l'année.

J.-P. Clément

Règlement

Article 1

La commune de Villiers-sous-Grez organise un concours "façades et jardins fleuris" ouvert à tous ses habitants (propriétaire ou locataire), en vue de les inciter à fleurir leur jardin ou la façade de leur habitation, embellissant ainsi le village.

Article 2

Le jury, présidé par M. le maire de Villiers-sous-Grez, sera composé des membres de la sous-commission *Environnement-Embellissement* et de personnalités extérieures. Les membres du jury ne pourront concourir.

Article 3

Le jury examinera les réalisations au printemps dans la première quinzaine de mai et à l'automne dans la seconde quinzaine de septembre. Trois sortes de prix seront décernées : prix du printemps, prix de l'automne et prix de l'année. La date et l'heure du passage du jury seront affichées en mairie et publiées dans l'agenda du *Plume-Tambour*.

Article 4

Il est institué deux catégories :
– la catégorie "façades"
– la catégorie "jardins"

Article 5

Les plantes, fleurs et arbustes devront être visibles de l'extérieur (même d'un chemin) et présenter une harmonie de couleurs. Le jury sera attentif à la disposition des plantes et à leur bon entretien.

Article 6

Aucune candidature n'est sollicitée, le jury se réservant de sélectionner les lauréats qui lui paraîtront répondre aux critères de l'article 5. L'ensemble des candidats distingués par le jury sera convoqué à la distribution des prix qui aura lieu le 11 novembre à l'issue de la cérémonie commémorative.

Article 7

Les lauréats seront récompensés par des prix gracieusement offerts par les professionnels voisins ou la municipalité.

Article 8

Le jury, tenu d'appliquer le présent règlement, a tous pouvoirs pour prendre toutes décisions nécessaires sur les points qui n'auraient pas été prévus dans le dit règlement. L'ensemble de ces décisions, y compris la nomination des lauréats, est sans appel. De même, la commune de Villiers-sous-Grez se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances, notamment météorologiques, l'exigeaient.

Recensement de la population

Le 8 mars prochain débutera le 33e recensement national. Il durera quatre semaines. Un agent recenseur se présentera à votre domicile pour déposer une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque occupant du logement. Vous conviendrez avec lui de la date où il reprendra les documents.

Ce recensement est obligatoire pour tous. Les renseignements, réservés aux services statistiques, resteront confidentiels. Nos agents recenseurs : M. Jean-Pierre Clautrier, M. André Surget et M. Michel Poulain seront munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel. Réservez-leur bon accueil : un coin de table s'ils ont à écrire et, dans la mesure du possible, évitez-leur plusieurs passages. Merci pour eux.

Les résultats statistiques obtenus ont des utilisations variées au niveau national :
– choix en matière de politique de l'emploi ;
– protection sociale et sanitaire ;
– étude de l'évolution de la population ;
– transports.

Le chiffre de la population de chaque commune sert à déterminer, entre autres, les recettes versées par l'État.

Les résultats du recensement seront diffusés par l'INSEE sous forme de statistiques entre juin 1999 et juillet 2001. À l'issue du recensement de 1990, nous étions 56 614 493.

Éliane Surget

Si nous parlions budget communal ?

Dans notre dernier numéro, nous avions analysé la variation des taux des impôts locaux et le rôle des différents décideurs. Nous poursuivons ce mois-ci par la lecture commentée du budget ou plus exactement des résultats de l'année 98 puisque les comptes ont été arrêtés.

Le budget est en fait une autorisation de dépenses qui, selon la nécessité, sont réalisées ou non. Certaines sont reportées à l'année suivante car le fournisseur idéal n'a pas été découvert ou les conseillers ne sont pas parvenus à se mettre d'accord, d'autres dépenses sont carrément abandonnées après mûre réflexion, d'autres encore ont été engagées et ne seront facturées qu'en 1999. Toutes ces actions sont concrétisées par des dépenses qui entrent dans la comptabilité et concourent au résultat de l'année.

Réalisation budgétaire 1998

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	2 406 740	2 246 691	+ 160 050
Investissement	404 711	417 577	– 12 866
Excéd. reporté de 1997			363 700
Excéd. à reporter pour 1999			510 884

Les dépenses courantes de fonctionnement, moins élevées que les recettes, permettent de dégager un excédent de 160 050 F. Les dépenses d'investissement ont été supérieures aux recettes, un déficit de 12 866 F a été comptabilisé. La comptabilité faisant apparaître un excédent depuis de nombreuses années, son montant cumulé fin 98 s'élève à 510 884 F, excédent qui est reporté au budget 1999.

Aurait-on pu investir davantage ? Cette somme est-elle déjà engagée ? Avant de répondre à ces questions, regardons dans le détail recettes et dépenses du fonctionnement et de l'investissement.

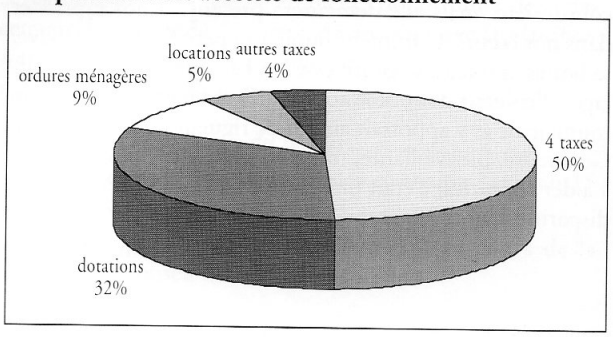
Les recettes de fonctionnement

Les ressources principales proviennent des 4 taxes ainsi que des compensations et dégrèvements versés par l'État à la commune pour compenser les exonérations votées par le Conseil municipal. L'ensemble des recettes regroupées sous les "4 taxes" représente 50 % des recettes de fonctionnement alors que les dotations forfaitaires versées par l'État avoisinent les 32 %. La principale dotation (700 032 F) concerne le fonctionnement. Elle a été instituée en 1979 en remplacement de la taxe locale et son évolution est soumise aux critères d'indexation retenus, toujours susceptibles d'être modifiés, généralement à la baisse. Difficile de comprendre les mécanismes de compensations et de dotations. Les experts demandent depuis des décennies une réforme de la fiscalité pour que disparaisse l'opacité du prélèvement fiscal. Mais, la tâche est ardue et toujours remise à plus tard.

Il est plus facile de comprendre le poste "ordures ménagères" puisque là, la totalité des dépenses (224 147 F) est couverte par les recettes de l'impôt dont nous nous acquittons en payant la taxe *Foncier bâti*. Ce poste représente 9 % des recettes de fonctionnement.

La commune perçoit différents loyers pour la location des 3 appartements, du foyer rural et de terres agricoles. La taxe de mutation (prélèvement effectué sur le prix de vente des biens immobiliers) est loin d'être négligeable puisqu'elle représente 4 % des recettes de fonctionnement.

Répartition des recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

4 taxes	**1 183 123**
foncier bâti	495 751
habitation	330 362
professionnelle	175 358
compensations dégrèv.	121 600
foncier non bâti	60 052
Dotations	**768 439**
fonctionnement	700 032
solidarité rurale	41 336
instituteur	27 071
Ordures ménagères	**224 147**
Locations	**131 642**
logements	85 997
foyer	43 800
fermage	1 845
Autres taxes	**99 390**
mutations	94 586
diverses	4 804
Total	**2 406 740**

Les dépenses de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement (41 %) a trait aux salaires et charges sociales versés au personnel communal ainsi que l'indemnité aux élus.

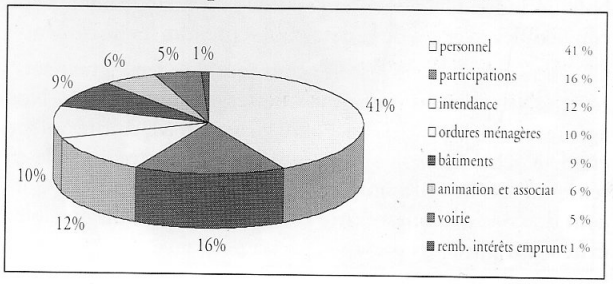
La rubrique "participations" regroupe des services très différents tels que l'aide sociale versée au département (5,6 % des dépenses), les frais de scolarité des enfants du primaire (3,1 %), des collégiens (2 %), le service incendie (2,1 %). L'ensemble de ces participations s'élève à 16 % des dépenses communales.

Quant aux frais d'intendance (traitement des eaux pluviales, balayage des rues, entretien du réseau d'éclairage public...) ils représentent 12 % des dépenses.

Les sommes dépensées pour l'entretien des bâtiments s'élèvent à 9 %, l'entretien du réseau de rues et de chemins ruraux à 5 %.

L'animation du village à travers les associations, les fêtes et votre information par le Plume-Tambour ont représenté 6 % du total des dépenses.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Personnel		**944 005**
salaires titulaires	429 180	
charges sociales	334 555	
indemnités aux élus	107 045	
salaires non titulaires	73 226	
Participations		**356 092**
aide sociale en S&M	126 512	
RPI	69 640	
service incendie	47 641	
collège La Chapelle	45 795	
autres syndicats	50 491	
ACAD, CCAS	16 014	
Intendance		**264 995**
SAUR, EDF, balayage etc.	177 153	
primes d'assurance	33 063	
téléphone, postes	19 136	
fournitures de bureau	18 033	
frais de gestion	17 610	
Ordures ménagères		**224 147**
Bâtiments		**202 659**
combustibles	66 692	
eau, électricité	64 548	
entretien	50 193	
études et recherches	21 226	
Animation et associations		**125 884**
subventions aux associations	37 000	
Plume-Tambour	28 840	
Galette, Noël des Aînés	19 169	
Noël enfants	12 700	
sports	10 344	
ATM	10 000	
souvenirs et divers	7 832	
Voirie		**110 882**
entretien voirie	66 647	
entretien outillage	22 337	
carburant	21 898	
Remb. intérêts emprunts		**18 027**
Total		**2 246 691**

Résultat du fonctionnement

Par rapport au budget primitif voté le 30 mars dernier et publié dans la *Lettre du Plume-Tambour* d'avril, les recettes ont été supérieures au montant prévu et les dépenses inférieures. Au bout du compte pour cette année 1998, un excédent de 160 050 F a été dégagé. Les dépenses ont été inférieures à celles prévues pour les postes suivants : personnel, bâtiments et voirie ; elles ont été supérieures pour les participations et l'intendance.

Les recettes de l'investissement

Pour les travaux de drainage effectués autour de l'église en 1997, la Région a versé une subvention de 103 146 F et le département une subvention de 115 897 F qui comprenait aussi des travaux dans l'un des appartements rue G. Bachet. La part de la commune pour les travaux de l'église a été comptabilisée sur l'exercice 1997. Ce décalage dans le temps entre les dépenses réglées par la commune et l'obtention des subventions n'est pas fait pour faciliter la gestion communale. On pourrait même aller jusqu'à dire que les communes ont un rôle de banquier.

Par ailleurs, l'État a remboursé la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 1996 pour un montant de 157 722 F.

Recettes d'investissement

Subvention pour bâtiments		**222 661**
région	115 897	
département	103 164	
autres	3 600	
Remb. TVA, taxe loc. équip.		**182 050**
remboursement TVA	157 722	
taxe locale équipement	24 328	
Total		**404 711**

Les dépenses d'investissement

La commune a consacré 214 541 F pour les travaux de voirie et l'achat d'équipement : création de chaussée rue Creuse (91 554 F), création d'avaloirs et de bordures rue de Nemours (63 760 F), honoraires versés à la DDE pour les trottoirs de la rue de Larchant (28 530 F), achat d'une lame pour le déneigement (23 554 F).

Le remboursement de l'emprunt pour l'achat du tracteur se poursuit, les annuités sont de 74 022 F.

Dépenses d'investissement

Travaux, équipem. des voiries		**214 541**
installation réseau	162 456	
frais d'études	28 530	
matériel lame déneigement	23 555	
Remboursement capital emprunt		**74 022**
Conservation patrimoine		**54 770**
achat terrains nus	34 444	
réfection état civil	20 326	
Travaux, équipem. des bâtiments		**46 487**
Équipement mobilier		**27 756**
Total		**417 577**

À la rubrique "conservation du patrimoine", la commune a dépensé 34 444 F pour acquérir des parcelles boisées contiguës à celles déjà possédées au rocher Saint-Étienne et à la carrière. La restauration d'un registre paroissial, dont le plus ancien remonte à 1600, est réalisée chaque année pour un coût de 20 300 F. Nous sommes à mi-parcours de ce programme de conservation.

Les travaux et équipements des bâtiments ont concerné la lasure des boiseries du foyer et l'installation du range-vélos, le tout pour un montant de 46 487 F.

L'équipement mobilier du secrétariat est terminé, la dépense en 1998 a été de 27 756 F.

Par rapport au budget primitif, les dépenses pour les postes suivants ont été celles prévues : remboursement de l'emprunt tracteur, réfection de l'état civil, achat de parcelles, achat de mobilier, travaux rue de Nemours. Les travaux sur les boiseries du foyer et la rue Creuse ont coûté moins que prévu. Le vote d'un budget supplémentaire a permis de réaliser d'autres dépenses (honoraires de la DDE et achat d'une lame de déneigement) et de commander les travaux de mise en conformité des armoires électriques de l'éclairage public. Par contre, nous n'avons pas procédé aux travaux d'amélioration de la sécurité du foyer : la somme de 45 000 F prévue à cet effet reste à réaliser.

Résultat des investissements

Le budget primitif était en équilibre à 496 100 F pour les investissements. Nous avons réalisé 404 711 F de recettes, les dépenses ont été arrêtées à 417 577 F. Le déficit du compte investissement (12 866 F) n'est que momentané puisque des subventions d'un montant de 256 000 F sont attendues en 1999. Elles représentent le solde du 2e contrat rural pour 193 000 F et le solde des deux premières opérations du contrat triennal de voirie pour 63 000 F.

Projets pour 1999

Plusieurs projets sont à l'étude et pourraient aboutir en 1999 mais il faut attendre que le Conseil délibère. La liste des investissements possibles est longue, voici quelques exemples sans ordre de priorité : électricité et chauffage de l'église, réfection des trottoirs, révision du POS, réaména-

gement du parking du foyer, trottoirs et avaloirs rue de la Garenne, mise aux normes du réseau incendie... En fonction des recettes possibles, les conseillers municipaux auront des choix difficiles à faire lors du vote du prochain budget.

Toutefois, le Conseil déjà a décidé d'engager l'étude de la rénovation de l'école avec suppression des deux classes préfabriquées.

L'idée générale qui est la nôtre lors du vote du budget est de réduire autant que possible les dépenses de fonctionnement pour dégager les moyens d'investir. Nous avons aussi la possibilité d'augmenter les recettes en augmentant les impôts locaux mais connaissant les difficultés économiques des familles, c'est un pas que nous ne franchissons pas ou très peu. Il existe une autre solution pour que les recettes de la commune augmentent : que tous les habitants déclarent au fisc les travaux qui ont amélioré leur habitat. Mais... tricher avec les impôts étant pratiquement un sport national, il n'y a guère d'illusion à se faire de ce côté-là.

Comme les années précédentes, notre projet est de gérer au mieux les intérêts de la commune et de ses habitants.

Jean-André Morin (pour les chiffres)
& Annie Union (pour les lettres)

Vie du village

La famille d'Octave Pelletier de Villiers-sous-Grez et la Première Guerre mondiale

Composition de la famille

Octave Frédéric Pelletier, agriculteur né à Villiers-sous-Grez le 6 septembre 1868, avait épousé le 27 février 1894 Lucie Amantine Fleureau, fille d'agriculteur, elle aussi née à Villiers-sous-Grez le 7 février 1875. Le couple habitait 3 rue de la Croix-Lambert. De cette union naquirent cinq garçons :
- Alexis Paul le 6 mars 1895,
- Georges Octave le 26 juillet 1896 mais décédé du croup le 4 mars 1901,
- Désiré Raymond le 14 février 1898,
- Roland Yvon le 14 mai 1906,
- Marcel Vincent le 22 janvier 1910.

La petite exploitation agricole permettait de faire vivre la famille sans faire beaucoup d'excès. La vie s'écoulait calmement jusqu'à la folie guerrière de 1914.

Le 3 août 1914, déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne

Mobilisation du chef de famille

Dès le 2 août 1914, le chef de famille, Octave, âgé de quarante-six ans et dégagé des obligations militaires, est envoyé comme GVC (gardien au poste 1 du viaduc de Saint-Mammés) comme beaucoup d'hommes de son âge qui ont obligation de surveiller les voies stratégiques.


Octave

Mobilisation du fils aîné

L'aîné des garçons, Alexis est incorporé le 20 décembre 1914 au 2e bataillon de chasseurs à pied comme 2e classe puis envoyé directement au front. Son bataillon est fait prisonnier par les troupes allemandes le 30 septembre 1915 à Ripont dans la Marne (partie de l'actuelle commune de Rouvroy-Ripont, près de Sainte-Ménehould).

Il sera envoyé dans un camp de prisonniers, à environ mille kilomètres de l'endroit où il fut fait prisonnier, dans la ville allemande de Krossen (nom actuel polonais Krosno) située dans la Grande Allemagne (c'est-à-dire la Pologne occupée) au pied des montagnes Carpates.

Il enverra de temps en temps de ses nouvelles à ses parents en leur donnant par exemple son adresse sur une photographie qui le représente avec trois autres compagnons de captivité (les quatre hommes portent des vêtements civils) et quelques nouvelles de sa santé. Il souffre du froid mais surtout de la faim.

Mobilisation du fils cadet

Le fils cadet vivant, Raymond est incorporé le 10 avril 1917 comme soldat de 2e classe au 82e régiment d'infanterie. Il est envoyé sur le front en Champagne dès le 3 mai 1917. Pendant toute la durée de la guerre, il n'aura que deux permissions : neuf jours du 8 au 17 novembre 1917, neuf jours encore du 15 au 24 février 1918.

La vie au front est horrible. Quand les hommes sont de repos à l'arrière, ils visitent les caves de Champagne et se saoulent pour oublier que dès le lendemain ils seront au front et y risqueront leur vie à chaque instant. Pour sortir de l'enfer du front, Raymond sera plusieurs fois volontaire pour porter des messages d'une tranchée à une autre, circulant donc en plein découvert à portée de fusil des ennemis. *"Non pas par héroïsme"*, dira-t-il à son retour dans sa famille, mais plutôt par abandon à la fatalité, dévouement pour une mission à caractère suicidaire, se disant qu'ainsi ses souffrances seraient peut-être plus vite abrégées.


Raymond

Il participera avec son régi-


Alexis

ment à l'attaque du 20 juillet 1918 à Fleury-la-Rivière près d'Épernay où *"la 9e compagnie, compagnie de tête du bataillon, a traversé un violent tir de barrage ennemi dans un ordre parfait, a réalisé ensuite avec des pertes infimes une progression de 600 mètres par infiltration dans les lignes ennemies malgré le tir de nombreuses mitrailleuses, s'est accrochée aussitôt au terrain conquis et s'y est organisée"*. Ceci vaudra aux hommes de la compagnie de recevoir un extrait de l'ordre numéro 80, en guise de félicitations. L'objectif était de conquérir une ferme, une grange et des bois, peu de chose dirions-nous actuellement, mais cette conquête coûta le 20 juillet 1918 la vie de cinq cents hommes au 44e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Décès du père

Octave Pelletier, le père de famille, meurt de chagrin de savoir son fils aîné contraint de se nourrir de vers de terre, de feuilles d'arbres, de racines et son second fils sur la ligne de front. Il décède le 7 septembre 1918, deux mois avant l'Armistice.

Poursuite de la guerre

Pour Raymond Pelletier qui devait vraisemblablement ignorer le décès de son père, après quelques jours de repos à l'arrière, c'est le retour au front le 12 octobre pour des combats au camp de Sissonne. Le 15 octobre une compagnie prend pied au signal de la Selve avec pour objectif : atteindre la cote 119 qui domine la route Sissonne/la Selve. L'attaque contre le village de la Selve tenu par les Allemands est déclenchée le 19 octobre à 10 heures. Le village est pris par les soldats français le même jour en fin de journée.

Pour sa conduite au cours des combats du 18 et 19 octobre, Raymond recevra une citation à l'ordre du régiment : *"jeune soldat très dévoué, s'est particulièrement distingué pendant les combats du 18 et 19 octobre 1918 devant la Selve, a fait preuve de beaucoup d'allant et de sang-froid"*.

Le 8 novembre 1918, il entre dans un hôpital militaire, vraisemblablement dans les Ardennes, pour courbatures fébriles contractées en service commandé, puis ensuite pour bronchite grippale, il en sort guéri le 24 novembre 1918. C'est donc à l'hôpital militaire que Raymond apprendra la grande nouvelle de l'Armistice.

11 novembre 1918

C'est enfin la signature de l'Armistice, la fin des combats.

L'espoir renaît dans les familles, les soldats ne risquent plus de se faire tuer, les prisonniers de guerre vont être rapatriés et rendus à leurs familles. À Villiers, on attend donc le retour des prisonniers, il suffit maintenant d'être patient.

Début janvier 1919, Alexis écrit à sa famille que les prisonniers de son camp sont libérés, qu'ils vont partir pour la France dès le lendemain, qu'on leur a fait à tous une piqûre pour le voyage. Ce sera la dernière lettre d'Alexis que recevra la famille.

Alexis est officiellement décédé le 6 janvier 1919 au lazaret du camp de Krossen, c'est-à-dire à l'infirmerie du camp. Il est rayé des contrôles de l'armée à la date du 7 janvier 1919. Il est inhumé au cimetière du camp des prisonniers de guerre de Krossen (ordre numéro 198, tombe 24 du rang 18) par avis du 4 février 1921.

Les registres de l'état civil de la commune de Villiers-sous-Grez mentionnent le 12 novembre 1920, le décès d'Alexis Pelletier survenu le 6 janvier 1919 au lazaret du camp de Kachmen, selon un acte de décès établi en langue allemande et déposé aux archives de la guerre le 20 février 1920. Il a donc fallu neuf mois à l'administration française pour enregistrer et communiquer le décès de ce prisonnier (un parmi tant d'autres !). Le corps d'Alexis sera ensuite rapatrié et rendu à la famille pour être inhumé dans le caveau familial du cimetière de Villiers-sous-Grez.

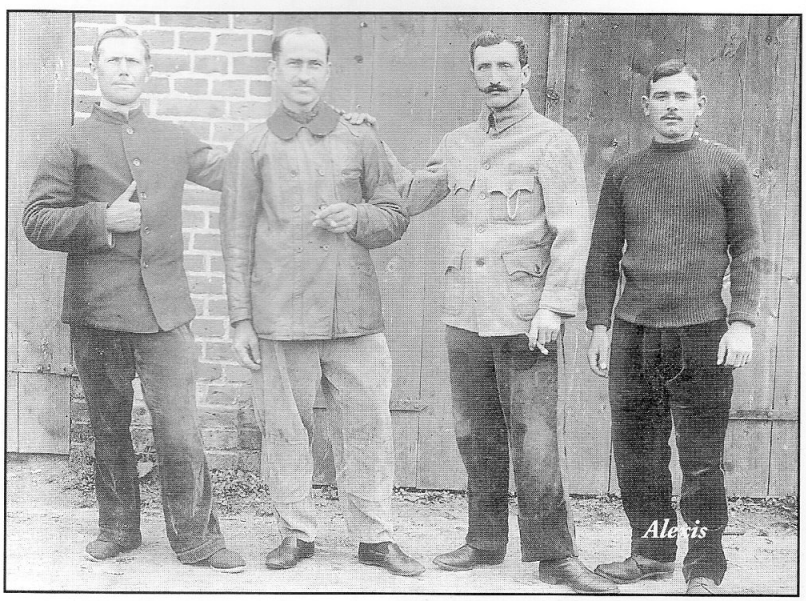
Retour de Raymond

La guerre terminée, les soldats victorieux sont récompensés. Raymond Pelletier est décoré de la Croix de guerre 1914-1918. Il est autorisé à porter le ruban de la médaille de la victoire le 1er décembre 1919 et reçoit le certificat de bonne conduite en mai 1920. Alors que son régiment était cantonné à Auxerre, il obtient sa troisième permission du 9 au 13 juin 1920 qui est en même temps sa permission libérable.

Raymond Pelletier a été sous les drapeaux du 10 avril 1917 au 9 juin 1920 soit 38 mois de service national dont 18 mois au front.

La famille Pelletier, comme des milliers d'autres, a été fortement éprouvée par la première guerre mondiale. Seuls, les deux cadets ont eu des occupations d'enfants de leur âge : Roland, assez fort, s'amusait à porter sur son dos ses amis sur le chemin de l'école, ce qui lui a coûté une luxation de la hanche et le fait de boiter le restant de sa vie. Marcel, quant à lui, faisait des farces et cachait l'âne de sa grand-mère dans la cave ou dans la maie ! Nelly Amiot

P. S. : Raymond Pelletier a été conseiller municipal de 1935 à 1959. *J.-P. C.*


Alexis

Alexis en captivité avec trois autres compagnons. Au dos de cette photo, il fait part à sa famille qu'il souffre du froid et de la faim.

Un siècle d'action communale : 6e époque : 1935-1945

Après l'élection de Charles Rapine comme maire (pour un quart de siècle), et de Gaston Pelletier comme adjoint, le Conseil va gérer les affaires courantes, sans grande décision importante :

- petite querelle avec la municipalité de Grez qui n'entretient pas le chemin vicinal de Villiers à la gare de Bourron. Aussi, la commune sollicite du préfet l'ouverture d'une enquête publique, pour obliger la commune de Grez-sur-Loing à remettre *"son tronçon de chemin en état de neuf"*, comme les autres communes pour faciliter la circulation.
- le 2 février 1936, un aperçu sur la situation agricole de la commune suivie d'une délibération :
  "Le Conseil considère que la surface cultivable de la commune est très morcelée et exploitée par de nombreux cultivateurs.
  Que ceux-ci se voient dans l'obligation de renoncer :
  - 1° à la culture de l'asperge qui est atteinte depuis quelques années, malgré les soins vigilants, par le crisotère (ou plutôt le criocère NDRL) ;
  - 2° à celle de la pomme de terre, qui devient de moins en moins rémunératrice par la mévente et enfin qui a été atteinte cette année par l'insecte le doryphore ;
  - 3° à celle de la betterave à sucre, réglementée par le contingentement des sucreries".
  Aussi, la culture du tabac est-elle autorisée.
- le même jour, le remboursement de l'emprunt 1932 au Crédit foncier de France est voté.
- le 13 juin 1936, la commune estime qu'elle n'a pas les moyens cette année-là de concourir (dans la limite de 10 000 F) à la réparation de la toiture de l'église "monument historique", mais finit par l'accepter le 7 février 1937.

Quelques problèmes resurgissent…

Le problème de la mare.

La suppression de la mare n'a rien réglé, les eaux ruissellent toujours. Aussi le Conseil municipal dans sa séance du 25 juillet 1936 *"décide de la construction d'une mare éloignée du village de 150 mètres environ dans un terrain aboutissant sur le chemin vicinal n° 2, lequel terrain appartenant à Monsieur Eugène Werger"*, ce qui est confirmé dans la séance du 8 septembre 1936.

Colportage des produits pharmaceutiques

Le 20 septembre 1936, le Conseil proteste contre la loi du 4 septembre 1936 qui décide que *"les produits pharmaceutiques ne pourraient être vendus que dans les officines de pharmacien, que la dite vente ne pourrait plus être pratiquée que par l'offre ou le portage des produits pharmaceutiques à domicile.*

Le Conseil proteste énergiquement et demande l'abrogation de la loi dans l'intérêt des populations rurales."

Le 30 avril 1937 le Conseil récidive et émet le vœu *"- que les tournées organisées par certains pharmaciens dans les agglomérations pour recueillir les commandes et livrer les médicaments ne soient ni interdites ni entravées - que les employés de ces pharmacies soient laissés libres de prévenir les habitants de leur passage, à l'aide d'un appareil sonore dont l'usage ne saurait être réglementé par les maires des communes intéressées, au cas où l'abus qui en serait fait troublerait la tranquillité publique."*

Le conflit au sujet du colportage des médicaments rebondit, puisque les pharmaciens sont poursuivis devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau.

Le 7 juin 1931, la municipalité proteste contre *"toute mesure qui pourrait arrêter la distribution régulière dans la commune des médicaments, qu'il considère comme des produits de première nécessité".*

Le Conseil souhaite "*- que les commis des pharmaciens puissent continuer à prendre et à livrer les commandes médicales, - qu'ils soient autorisés à corner pour prévenir de leur passage - et s'il y a lieu, que la loi soit modifiée à cette fin."*

Ouverture du bureau de poste

Le 25 juillet également, le Conseil municipal vote un crédit de 800 F à verser annuellement à l'administration des Postes, pour que le bureau de poste soit ouvert toute la journée, la fermeture pendant trois heures présentant de multiples inconvénients.

Le 31 octobre 1936, le Conseil municipal demande au directeur des Postes d'ajourner la décision selon laquelle il refusait cette ouverture, et donne pour exemple les communes voisines, le Vaudoué, Féricy.

Le 8 décembre, c'est finalement la municipalité qui donne une allocation de 1 000 F pour que le bureau de poste soit ouvert de 9 à 11 heures.

Poste de police

Le 4 décembre 1937, le Conseil confirme sa décision du 31 octobre 1936 de faire construire *"un poste de police pour servir de refuge aux passagers"*, lequel n'existe plus depuis l'installation du service d'eau potable. À la suite de cela, l'entreprise Lepage est chargée de fournir un devis qui est approuvé lors de la séance du 16 janvier 1938.

Cyclone des 28 et 29 janvier 1938

À une date indéterminée, début février 1938, le Conseil *"se rend dans le rocher Saint-Étienne pour constater le délit"* occasionné par le cyclone qui a sévi les 29 et 30 janvier. Considérant qu'une grande partie des sapins est arrachée, et de ce fait va perdre toute valeur, le Conseil décide de vendre les endroits saccagés, et autorise le maire le 21 décembre 1938 à faire replanter les pins.

Réseau à haute tension

Le 7 juin 1938, après une longue délibération, le Conseil municipal décide de prendre en charge, pour la reconstruction des réseaux haute tension, une somme de 27 000 F, mais uniquement une caution dans le cas où le concessionnaire ne règle pas.

Il s'agit de la quote-part d'un emprunt de 1 186 000 F destiné à la reconstruction des réseaux haute tension.

Les forains

Lors de la dernière réunion avant la déclaration de guerre (13 août 1939) le Conseil *"considérant qu'il faut encourager les forains à venir rehausser de leur présence l'éclat de la fête patronale qui a lieu le deuxième dimanche de septembre, accorde à l'entrepreneur de bals et au forain qui sera possesseur de chevaux de bois, chacun une indemnité de 150 F".*

La guerre et l'occupation

Alors que la déclaration de la guerre de 14 avait été saluée

Tableau des conseillers municipaux de Villiers-sous-Grez (1935-1959)

Nom	1935 (12)	1945 (10)	1947 (11)	1953 (11)	1959 (11)
1. Gaston Pelletier	❋				
2. Paul Verger	❋	❋	❋		
3. Charles Rapine	❋	❋	❋	❋	
4. Raymond Pelletier	❋	❋	❋	❋	
5. Fernand Champion	❋				
6. Marius Lecomte	❋				
7. Henri Viratel	❋				
8. Léon Plé	❋				
9. Marcel Patron	❋	❋			
10. Paul Frégé	❋	❋			
11. Bertrand Fleureau	❋				
12. Alexandre Pelletier	❋				
13. Jules Combe		❋	❋		
14. Pierre Fraix		❋	❋		
15. Marcel Fleureau		❋	❋	❋	❋
16. Edmond Huguet		❋			
17. Marcel Guillory		❋			
18. Maurice Gigot			❋	❋	❋
19. Jules Chamault			❋		
20. Gabriel Pelletier			❋	❋	❋
21. Fernand Chamaux			❋	❋	❋
22. André Chenard			❋		
23. Georges Lanery				❋	❋
24. Henri Debard				❋	
25. Arsène Goupil				❋	
26. Camille Henri'				❋	
27. Marc Pampin				❋	
28. Raymond Champion					❋
29. Jean-Louis Garban					❋
30. Jean Res					❋
31. Marius David					❋
32. Michel Bachet					❋
33. Henri Amiot					❋

par une délibération solennelle et simple, la déclaration de la guerre de 1939 ne donne lieu à aucune manifestation. La réunion du 29 octobre 1939 qui suit la déclaration de guerre est tout à fait banale.

Simplement, elle est présidée par Paul Verger, faisant fonction de maire, puisque Charles Rapine, maire en exercice, est mobilisé.

Le 31 mars 1940, le maire, sans doute en permission, préside le Conseil et fait nommer un nouveau secrétaire de mairie, M. Guillery en remplacement de M. Ganot qui va être mobilisé.

Le même jour, allusion à la guerre, le Conseil vote une subvention de 500 F pour le colis du soldat. Charles Rapine étant encore présent le 15 avril 1940, il décide la suppression de la prime communale à la natalité !

Le 5 mai 1940, dernière réunion avant l'orage, il ne se passe pas grand-chose, de même que le 9 juin 1940, alors que les Allemands sont aux portes de l'Île-de-France.

La seule conséquence de la débâcle est une délibération en date du 15 juillet 1940. Le Conseil, présidé à nouveau par Charles Rapine, décide *"de mettre en application dès juillet la carte d'alimentation pour la distribution du sucre."*

Le 20 septembre 1940, comme chaque année, on approuve les comptes de gestion du receveur municipal, du règlement de l'exercice et le budget des chemins vicinaux.

Cependant, le 3 novembre 1940, le Conseil décide d'organiser une journée le dimanche 10 novembre *"pour l'envoi d'un colis aux prisonniers"* et vote une subvention le 19 janvier 1941.

Le maire *"propose pour les chômeurs de la commune de les employer aux travaux d'élargissement des chemins de bois, à raison de 10 F par jour."*

Le 9 mars 1941, le Conseil décide d'allouer la somme de 300 F pour cours d'adultes à M. Buttier, instituteur, pour les mois de décembre, janvier et février 1940.

Le même jour, il modifie le règlement du cimetière, en ajustant les expropriations et exhumations.

Les réunions du conseil municipal se font plus rares (6 en 1941) et l'on constate que la guerre et l'occupation n'ont pas beaucoup d'échos dans les délibérations.

Cependant, le 4 décembre 1941, il se crée *"un comité d'assistance afin de pouvoir apporter à nos prisonniers pour l'envoi de colis, l'assurance que la commune, par l'intermédiaire de son conseil municipal, ne reste pas insensible à leurs privations."*

Un crédit de 5 000 francs est voté.

5 réunions du Conseil municipal en 1942. Il continue à gérer le quotidien, notamment une subvention de 500 F est votée pour l'aide à l'association éducative et sportive du canton et une assurance de responsabilité civile est prise pour les déplacements du maire ou d'un membre du conseil au service de la commune.

Le 17 octobre 1942, le Conseil demande *"de soumettre au service des Ponts et Chaussées qualifié pour, de préparer le terrain donné par la commune pour installation du dit terrain pour éducation physique et sportif scolaire."*

4 séances en 1943 au cours desquelles la création d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportif est confirmée dans les termes suivants : *"Le Conseil municipal, considérant que l'éducation physique et sportive de la jeunesse est d'un intérêt primordial et qu'elle nécessite la création de terrains scolaires adaptés à cette éducation, décide : – de mettre immédiatement à l'étude un projet de création d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive et de jeux – de demander le concours du service des Ponts et Chaussées pour la préparation et l'exécution du projet."*

Allusion est faite le 20 avril 1943 à un incendie de bois sur le terrain de la commune, sur une grande étendue.

Ceci incline la municipalité à adhérer au service départemental de secours contre l'incendie auquel il n'est pas jugé nécessaire de donner une suite favorable en 1944.

Quatre réunions en 1944 dont une seulement avant le débarquement du 6 juin.

Le 7 février 1944, est votée une subvention de 10 000 F pour le comité communal pour achat du colis du prisonnier.

Le 8 juillet 1944, le Conseil, contraint de se séparer de Julius Cornet, garde champêtre, obligé de cesser ses fonctions en raison de son âge : *"par suite d'un ordre officiel reçu il y a quelque temps,"* considère que M. Julius Cornet *"a toujours été un employé communal d'élite."*

Aussi, le Conseil le garde comme employé communal en qualité d'appariteur et affecté au service des eaux.

Le Conseil nomme en remplacement M. Narcisse Lamoureux, *"retraité de la gendarmerie qui offre toute la garantie morale et nécessaire pour cet emploi."*

Le 3 novembre 1944, allusion est faite à un événement survenu le 26 août 1944 (le lendemain de la libération de Paris). À cette date, *"un convoi de bœufs se dirigeant sur Paris, s'est arrêté dans notre village, deux de ces derniers ne pouvant plus avancer, ont été abattus pour l'alimentation des habitants du village et les nombreux réfugiés."* Le produit de ces deux bêtes a été de 17 696 F.

Le même jour, le maire *"expose au Conseil que le 11 novembre 1944 devant être un grand jour, et que de ce fait les bâtiments publics devront être pavoisés, est autorisé à acheter tous les drapeaux français et alliés nécessaires pour rehausser l'éclat de cette cérémonie."*

Le Conseil décide en outre de faire distribuer des gâteaux, qui seront faits par M. Colin, boulanger, à tous les enfants du village.

Le même jour, le Conseil décide de faire inscrire sur le monument aux morts les noms des morts de la guerre de 1939 et de faire nettoyer les pierres du monument.

Élections municipales

Les premières élections municipales ont lieu avant la fin de la guerre pour le premier tour (29 avril 1945) et cinq jours après l'armistice (13 mai 1945) pour le deuxième tour.

Bien qu'il n'y ait plus que dix conseillers au lieu de douze, de nouveaux conseillers municipaux apparaissent, dix ans après les élections précédentes : Jules Combe, Pierre Fraix, Marcel Fleureau, Edmond Huguet et Marcel Guillory (voir tableau).

Charles Rapine est réélu avec 9 voix sur 10 tandis que Paul Verger remplace comme adjoint Gaston Pelletier, qui ne fait plus partie du conseil.

Ainsi s'achève une très longue mandature de dix ans dont la caractéristique essentielle est la gestion stricte des intérêts de la commune, avec très peu d'allusions aux événements pourtant extraordinaires survenus entre 1939 et 1945.

Jean-Paul CLÉMENT

Les acteurs du village : les frères Amiot

Deux sont cultivateurs, un maçon-couvreur, le plus jeune travaille à la boucherie et chacun dans son domaine, contribue à l'activité générale du village.

C'est la raison pour laquelle on a ainsi réuni ces quatre frères sympathiques de Villiers-sous-Grez.

Il s'agit de quatre hommes dont la gentillesse et la complaisance sont proverbiales.

Michel, le 3e de la famille, (puisque Raymonde Amiot, qui a épousé Robert Viratel est l'aînée) n'a pas repris l'activité "agricultrice" de son père, mais a œuvré pendant des décennies à l'entreprise Lepage, comme maçon et couvreur. Il est maintenant retraité.

Le "petit dernier", Marcel, travaille depuis 26 ans avec Marinette et Daniel Boulleray. Toujours souriant, toujours prêt à livrer au dernier moment un morceau admirablement préparé par lui, tous le connaissent... sauf ceux qui, par hasard, ne se fourniraient pas à la boucherie !

L'aîné des garçons, René, et le 3e des garçons Bernard, avaient repris tous deux l'entreprise agricole de Roger Amiot (René est maintenat à la retraite). Roger, membre de l'une des familles clés de Villiers-sous-Grez, apparentée aux Viratel, aux Pelletier, etc., a lui-même connu deux siècles, puisqu'il est né le 31 décembre 1899 et décédé en 1983.

Réjane, son épouse, continue de veiller à ses "garçons", elle-même est issue d'une famille du village : on ne déplore qu'un écart... une grand-mère née hors du canton.

Marcel a épousé une Campigotto, famille dont nous racontions dans le premier numéro du *Plume-Tambour*, la pittoresque arrivée dans notre village il y a soixante-dix ans.

Comme tous les cultivateurs de Villiers, René et Bernard ont connu, du temps de leur père, la fin des asperges (vers 1950) et la fin de la vigne (cépage Bacot, Noah ou Gaillard, vers 1970), vigne qui ne servait d'ailleurs déjà plus qu'à fabriquer du vin pour la consommation personnelle.

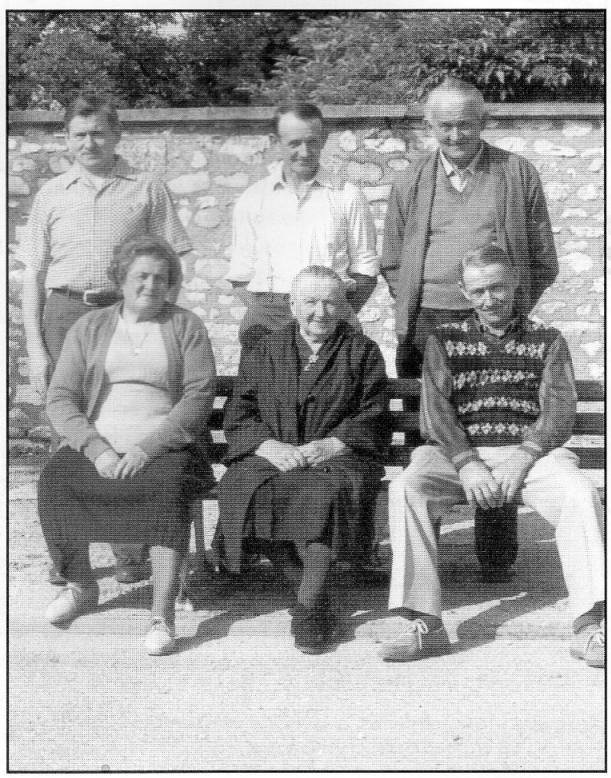
Aussi, cultivent-ils... (ce qui devient la pensée unique des agriculteurs) : céréales (blé et orge, mais plus d'avoine, puisqu'il n'y a plus de chevaux), betteraves et tournesols.

Ils cultivent environ quarante hectares à Villiers et une vingtaine sur le plateau (commune de la Chapelle-la-Reine et de Recloses)

N'oublions pas la jachère européenne, "montée" à 18 %, redescendue à 5 % pour revenir à 8 % (aux dernières nouvelles).

Les frères Amiot sont donc avec Alain Champion, Francis Chamaux et Didier Viratel, les "derniers des Mohicans" de l'agriculture villaronne. 45 cultivateurs exerçaient encore en 1950, il y a seulement un demi-siècle.

J.P. C.



2000 : La fascination du nombre "juste"

Le nouveau siècle commencera-t-il en 2000 ou 2001 ? Les débats sur ce sujet vont bon train et la fièvre monte d'autant plus que la dispute sur le siècle se double d'une autre sur le millénaire.

Si on avait numéroté les années à partir de l'an 0, on pourrait dire que le premier siècle a correspondu à la période de l'an 0 à 99, le deuxième de l'an 100 à 199... le vingtième de l'an 1900 à 1999. Donc, le siècle prochain commencerait en l'an 2000.

Mais, malheureusement pour tous ceux qui attendent impatiemment le siècle nouveau, on a numéroté les années à partir de l'an I. Donc le premier siècle va de l'an I à 100, le deuxième de l'an 101 à 200... le vingtième de 1901 à 2000, le vingt-et-unième de 2001 à 2100. Il en est de même pour les millénaires : le premier s'étend de l'an I à 1000, le deuxième de l'an 1001 à 2000 et le troisième va débuter en 2001 !!!

Que tous ceux qui sont déçus par cette nouvelle y trouvent au contraire un nouveau motif de satisfaction !

Le 1er janvier 2000 on pourra fêter l'arrivée des années dont le nombre ne débutera plus par 1, mais par 2. On pourra fêter en même temps le début de la dernière année du siècle et du millénaire.

Et le 1er janvier 2001 sera l'occasion d'une fête pour célébrer le XXIe siècle et le IIIe millénaire.

Philippe Esclangon

NDRL : *Monsieur Philippe Esclangon a raison puisque les mathématiciens d'alors ne connaissaient pas le zéro. Nous, nous le connaissons depuis Léonard de Pise au XIIIe siècle.*

Aussi, je persiste à penser personnellement que la première année d'une existence est une année zéro.

Un enfant naît aux jour, heure, minute et seconde 0 et à minuit, un an après, il a un an et non pas deux ans.

Ceci étant dit, M. Philippe Esclangon voit juste.

Nous fêterons :
- *d'une part l'an 2000 au réveillon du 31 décembre 1999 ;*
- *d'autre part le troisième millénaire et le XXIe siècle au réveillon du 31 décembre 2000.*

Vive la fête ! J.P. C.

Vie des associations

AS boules lyonnaises de Villiers-sous-Grez

Après les résultats très satisfaisants de 1998, le moment est venu de renouveler les licences et d'inviter de nouveaux adhérents à venir pratiquer ce sport de loisirs ou de compétition. Pour tout renseignement, appeler le 01 64 24 26 04. Deux concours officiels inscrits au calendrier de l'Île-de-France auront lieu à Villiers le 18 avril et le 7 août et réuniront 32 doublettes toutes divisions. Serge Picard

Billard

La section *Billard français* de l'Amicale villaronne, en conclusion du tournoi organisé ces derniers mois a proposé à tous les participants de se retrouver autour d'un verre – pour la remise de la coupe – le samedi 6 février chez Dominique et Étienne Poulain-Viron. G. Guillot

Expressions libres

9, 10 et 11 avril, retenez bien ces dates par tous les moyens : poisson d'avril + 10, neuf de Pâques etc...

Ces dates (9, 10 et 11 avril, voir au début) sont celles du *Festival de théâtre amateur d'Expressions libres*. Les 9, 10 et 11 avril donc, six troupes de théâtre occuperont tour à tour les salles des fêtes de Villiers, de Recloses et la salle du mont Saint-Martin à Nemours : deux spectacles par jour dans chaque salle. Un programme varié : *Tout se complique... Rien n'est simple*, patchwork de morceaux choisis de Karl Valentin, Jean-Michel Ribes et Sacha Guitry (Orca théâtre), *Débrayage* de Rémi de Vos (Théâtre du Grabuge, nouvelle appellation de l'Atelier Théâtre de Villiers-sous-Grez), *Léonce et Léna* de Georg Büchner (Compagnie d'Évry), *la Culotte* de Jean Anouilh (Compagnie des Trois Coups), *Ram-dam au Pays des masques*, une *commedia* masquée bien sûr (Ram-dam) et *Souvenirs twist*, une comédie musicale (Compagnie du Loing). Le prix des places s'échelonnera de 30 F par spectacle à 120 F pour tout voir partout. Dans *la lettre du Plume-Tambour* de mars, nous vous donnerons un programme plus détaillé de la manifestation. Au fait, les dates de ce festival ? les 9, 10 et 11 avril prochains, j'ai failli oublier de l'écrire ! Yves Lechevallier

Club amitié et loisirs des Aînés

Les membres du club se sont réunis pour leur 10e assemblée générale. L'ordre du jour était le suivant : réalisations de 1998, projets pour 1999 et compte rendu financier. Après



Claudine Cheriez, Pierre Thirion-Vallet et Bernard Leroy ont enchanté le nombreux public avec des œuvres de Mozart, Rossini... lors du concert du 14 novembre.



Samedi 7 novembre, à la fin de la messe de la Saint-Hubert, le prêtre a béni la meute.

les formalités d'usage, il a été décidé d'organiser un programme de remise en forme pour les adhérents. Nous commencerons par des sorties pédestres. La première s'est déroulée ainsi : marche d'une demi-heure vers Busseau, marche d'une heure vers la Dame Jouanne où le club a offert un pot aux 20 participants puis retour à pied. Une 2e sortie est prévue aux Trois-Pignons le 18 février, puis on prévoit, en mars, une promenade sur le sentier Denecourt. Nous avons aussi en projet d'organiser des séances de gymnastique spéciale pour les Aînés.

L'assemblée générale s'est terminée à 17 h 20 après un goûter.

André SURGET

Le prochain spectacle de l'Atelier Théâtre

Après les deux spectacles Jean Tardieu, après *les Armoires* de Ionesco, Courteline, Feydeau, Obaldia…, après *Au bord du lit* de Guy de Maupassant, l'Atelier Théâtre présente les 12 et 13 mars au foyer rural de Villiers, *Débrayage*, une comédie de Rémi de Vos.

Vous y retrouverez la troupe de Villiers, toujours animée par Isa Mercure et Gilles Guillot : Marinette Boulleray, Nati Colas, Michèle Ferré, Réjane Leschier, Marie Perthuis, Simone Puissacq, Gérard Colas, Philippe Ferré, Fabrice Granier, André Orts et Michel Poulain.

Débrayage est une comédie. Pourtant le sujet est cruel. Avoir ou n'avoir pas de travail crée une frontière où la peur du chômage et de l'exclusion pousse les hommes et les femmes à des comportements extrêmes. Voilà, comme on dit, un sujet de société. Il est traité ici avec humour par l'auteur Rémi de Vos, en une suite de scènes qui nous montrent – dans différents milieux – les réactions, souvent très fortes, de personnages confrontés à une situation de vacuité forcée, de mise en touche. Ici, ni bons ni méchants mais des êtres emportés par le tourbillon social au nom de la concurrence et de la rentabilité. *Hâtons-nous d'en rire de peur d'être obligés d'en pleurer.* Cette réplique de Figaro illustre à merveille une des dimensions essentielles du théâtre et s'applique exactement au prochain spectacle que l'Atelier Théâtre vous propose.

Deux mots, pour finir, sur l'ATM (Atelier Théâtre et Musique).
D'un commun accord, ses quatre animateurs, Laurence et Bernard Leroy, Isa Mercure et Gilles Guillot, ont décidé de le mettre entre parenthèses dès 1999. Cette structure vous a proposé ces dernières années bon nombre de spectacles *invités* dont nous gardons le souvenir. Des concerts, des soirées théâtrales, des événements : Maurice Baquet, *l'Art des mets* théâtre et gastronomie, *la Chambre des reflets* de Colette, *Rêve rouge*, le quintette de jazz de Didier Goret etc. À ces spectacles, un grand nombre de Villarons ont été fidèlement présents. Nous les en remercions. Mais programmer et organiser la venue de spectacles représente une somme importante de travail et par ailleurs, nous sommes un village qui, certes, est souvent désigné dans la région comme un exemple de vitalité culturelle mais dont le potentiel de public a forcément ses limites. Trop de spectacles tuent le spectacle. D'autant que la relève s'annonce riche avec la présence des "Scènes rurales" à Villiers et dans trois autres communes environnantes ainsi qu'avec la création d'un Festival de théâtre amateur : "Expressions libres". Donc, soufflons un peu et souhaitons tout le succès possible aux nouvelles structures.

Pour autant la chorale de Villiers "À travers chants", "les Envahiss'notes" et l'Atelier Théâtre vont continuer à vous proposer leurs productions.

Pour commencer, nous vous espérons nombreux les 12 et 13 mars pour *Débrayage* et, d'ici là, nous vous souhaitons une heureuse et artistique année 1999.

Gilles GUILLOT



Les membres de l'Atelier Théâtre ont décidé de donner un nom à leur troupe. Désormais, ils se présenteront à vous sous le nom de "Théâtre du Grabuge, atelier-théâtre de Villiers-sous-Grez".

Bloc-notes par Annie Union

Les "hommes verts" de la commune

Les employés communaux ont reçu une tenue neuve de couleur vert foncé, ce qui permettra de bien distinguer leurs activités communales de leurs activités privées pour lesquelles ils revêtiront leur tenue personnelle bleue.

Recensement des *arbres remarquables* de Seine-et-Marne

Lancé en décembre 1997, l'inventaire de ces arbres a permis, à ce jour (avril 1998), de recenser 70 arbres dignes d'intérêt. Grand merci à M. Formé qui s'est livré à un travail de recherche considérable sur les arbres de sa propriété afin de répondre aux nombreuses questions précises du recensement.

Un arbre est remarquable parce qu'il témoigne d'un événement (historique, religieux, familial…) ou parce qu'il attire l'attention du fait de son essence, sa beauté, son développement, son âge…

935 sujets remarquables ont été recensés dans le massif de Fontainebleau.

Le 5 novembre, à l'occasion du 50e anniversaire de l'*Union internationale pour la conservation de la nature*, une promenade effectuée en forêt nous a permis d'aller voir : le Bouquet de la Reine Amélie, le mini-arborétum près de la roche Éponge (libocèdre, tulipier de Virginie, séquoia…), une allée de conifères greffés, un chêne bonsaï accroché à un rocher et bien d'autres sujets étonnants. E. S.

Concours de scénarios sur la drogue

Pour un discours citoyen sur l'usage de produits psycho-stimulants, le Centre régional d'information et de prévention du sida lance, du 15 novembre au 30 avril 1999, un concours d'idées de courts métrages : "Scénarios sur la drogue".

Les idées de scénarios peuvent être présentées à titre individuel ou en équipe. Chaque projet dactylographié doit comporter un scénario de 10 pages maximum. Un double classement sera effectué en fonction de l'âge : les moins de 20 ans et les plus de 20 ans. Le jury sélectionnera 40 scénarios dont 10 seront réalisés par des professionnels du cinéma. 100 prix seront attribués dans l'ordre de la sélection du jury du 1er au 40e : 50 places de cinéma ; du 41e au 60e : 30 places de cinéma et du 61e au 100e : 20 places de cinéma. Le règlement complet du concours est à demander à :

"Scénarios sur la drogue"
CRIPS, 192 rue Lecourbe, 75015 Paris
ou au 3614 CRIPS, ou sur la Toile : www.crips. asso. fr

La CAF communique

Tout ce qui est important dans votre vie l'est aussi dans la vie de votre dossier… La vie bouge : elle est faite d'événements heureux et malheureux : naissance, changement de cap ou de travail, union mais aussi rupture, coup dur… Autant de changements qui peuvent faire bouger vos droits car ils prennent en compte la réalité de chaque nouvelle situation. C'est pourquoi, vous devez, sans attente, dire à votre caisse d'allocations familiales tout ce qui change dans votre vie : vie familiale, situation professionnelle, situation des enfants, nombre de personnes vivant au foyer, changement de domicile.

Les illuminations de Noël : du nouveau pour l'an 2000 !

Avant la fin de l'hiver, les armoires électriques devraient être changées. Ces travaux n'ont pu être faits auparavant, l'emploi du temps de la société contactée étant surchargé. La puissance de l'éclairage publique étant ainsi augmentée, l'installation de nouvelles décorations de Noël sera possible. Reste à décider les lieux qui seront illuminés pendant la période des fêtes. Le Conseil choisira parmi plusieurs possibilités mais nous en avons évoqué une qui, a priori, semble rassembler le plus de suffrages : illuminer en priorité et de façon importante les rues les plus passantes (rue de l'église, rue Gabriel Bachet, rue René Lefèbvre). C'est une affaire à suivre !

Les fêtes de l'an 2000

Les membres des associations et ceux de la commission "Animation" se sont réunis pour réfléchir ensemble à la meilleure façon de fêter ce grand moment. Plusieurs idées sont à l'étude : organiser une soirée au foyer le 31 décembre, organiser un spectacle, une fête dans le courant de l'année. Une idée cependant ne dépend pas des associations pour sa réalisation mais de nous tous : André Surget suggère que chacun décore sa maison, son portail, son jardin avec du lierre, des fleurs en papier, des guirlandes, des illuminations… Ce n'est pas tous les 1er janvier que nous entrons dans l'an 2000 !

Création d'entreprises : lancement du prix départemental

Le Conseil général lance pour la 3e année consécutive, un concours à l'attention des créateurs d'entreprise du département. Deux catégories sont proposées pour encourager les projets : "créer son propre emploi" et "création, reprise d'entreprises". Pour valoriser la réussite, deux nouvelles catégories ont été créées : "jeune entreprise" créée depuis moins de 5 ans et "création d'entreprise de l'année". Les dossiers de candidature disponibles à "Seine-et-Marne développement" doivent être déposés avant le 15 mars 1999. Un prix de 50 000 F sera remis au lauréat de chaque catégorie lors du 3e salon de la création d'entreprises, les 28, 29 mai à Melun.

À 15 ans, enfin un examen qui donne le sourire !

La Caisse primaire d'assurance maladie a lancé un vaste programme de prévention en direction des jeunes, en leur proposant, dès l'âge de 15 ans, de bénéficier d'un bilan bucco-dentaire gratuit chez un chirurgien-dentiste et d'une prise en charge à 100 % des soins éventuellement nécessaires. Pour tout renseignement, se procurer la notice explicative à la mairie.

L'Amicale villaronne et les jeunes organisent

La soirée collège

Jeudi 4 mars vers 20 heures

Nos joies, nos peines

Antoine Guyard est le premier nouveau-né de 1999, il est né le 11 janvier. Quand à la première Villaronne, elle a attendu le 21 janvier pour naître : c'est Automne Marlin.

M. Joël Simon nous a quittés le 2 juillet dans sa 89e année. M. le Dr Charles Autier est décédé le 7 août, il était âgé de 82 ans. Le 26 octobre, Mme Thérèse Jakabovits, veuve Loreau nous a quittés, elle était âgée de 96 ans. Mme Marguerite Robin, âgée de 91 ans, s'est éteinte le 7 décembre. M. Philippe Bauchard était âgé de 74 ans lorsqu'il est décédé le 17 décembre. Nous avons eu la tristesse de perdre Régine Guillin le 5 janvier dernier, elle venait d'avoir 74 ans.

Samir Didda, âgé de 20 ans, est décédé mercredi 27 janvier des suites d'un accident de voiture. La solidarité des Villarons, des jeunes et des professeurs du collège de la Chapelle-la-Reine et du lycée Uruguay, de la communauté musulmane, du personnel de l'hôpital de Fontainebleau a permis d'aider M. et Mme Didda dans leur épreuve. Très touchés par ce geste, M. et Mme Didda remercient du fond du cœur toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie.

Dimanche 7 mars

Le club amitié & loisirs des Aînés

vous invite au

Thé dansant

avec l'orchestre Maurice
de 15 à 19 heures
Au foyer
de Villiers-sous-Grez

Entrée : 50 F



11 novembre, les collectionneurs cherchaient la perle rare à la 2e bourse aux collections organisée par le Club des Aînés.

Prochaine sortie proposée par le Club amitié & loisirs des Aînés

Jeudi 18 février : les Trois-Pignons

Agenda

Municipal

18 février	Conseil municipal à 20 h 30
26 mars	Conseil municipal à 20 h 30

Pratique

15 février	ramassage des *monstres*
20 février	*Kangourou* à St-Pierre, clos St-Jean, 10 h 45 à 13 heures
27 février	*Kangourou* à Nemours, C. de Mars, 10 h 45 à 13 heures
15 mars	ramassage des *monstres*

Récréatif

16 février	Mardi gras	Amicale villaronne
18 février	Trois-Pignons	Club amitiés et loisirs
20 février	*Fruits rouges*	Scènes rurales à Guercheville
4 mars	Soirée *collège*	Amicale villaronne
7 mars	Thé dansant	Club amitiés et loisirs
12/13 mars	*Débrayage*	Théâtre du Grabuge (atelier théâtre)

Les Scènes rurales

Elles vous invitent à découvrir

Fruits rouges

un spectacle conté et chanté
par Michel HINDENOCH
à Guercheville
samedi 20 février à 20 h 30.

Un tissage de mythes, contes, histoires en hommage aux Indiens d'Amérique du Nord. À savourer en famille comme on partage en secret une poignée de fraises des bois.

Prix des places : 50 F
mais plusieurs réductions possibles